

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°2024.00200**

**SIMA COISE - MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE  
MÉTROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,  
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240411-D2024002000

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

**SIMA COISE - MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2024**

En sa qualité de membre du Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte d'Aménagement de la Coise et ses affluents et du Volon (SIMA Coise), Saint-Etienne Métropole contribue financièrement et annuellement au budget du SIMA Coise en versant une participation qui se décompose en deux postes :

- une participation au fonctionnement du SIMA Coise (suivant la clé de répartition prévue dans les statuts du syndicat soit 20,99 %) ;
- une participation d'investissement sur le coût résiduel des travaux entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Pour l'année 2024, le coût total des dépenses de fonctionnement du SIMA Coise est fixé à 159 320 € portant ainsi la participation de Saint-Etienne Métropole à 33 440 €.

Concernant l'investissement, les travaux sont réalisés soit par l'équipe Environnement du SIMA Coise soit par des entreprises spécialisées.

Globalement sur un montant estimé de 225 131 € TTC pour 2024, la participation de Saint-Etienne Métropole prévue, subventions déduites, est de 68 859 €. Ce montant sera revu en fonction du montant réel des travaux et des subventions réellement perçues.

Ces montants doivent être fixés par délibérations concordantes entre Saint-Etienne Métropole et le SIMA Coise.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

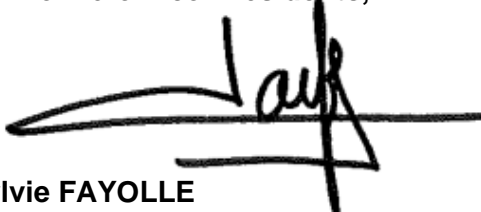
- **approuve les montants de la participation 2024 de Saint-Etienne Métropole à 33 440 € pour le fonctionnement et à 68 859 € pour la part travaux ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget rivières, section de fonctionnement – article 65561 et section d'investissement – article 2041582.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,

  
Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

  
Sylvie FAYOLLE